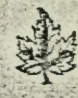


Henri Bourassa

Directeur du DEVOIR

La Politique et les Partis

Comment voter?



Discours

...é à l'Arena

...embre 1926

Henri Bourassa

Directeur du DEVOIR

La Politique et les Partis

Comment voter?



Discours

é à l'Arena

embre 1926

LE DEVOIR

Le Devoir est le journal des gens qui pensent.

Le *Devoir* est le donneur de mots d'ordre, l'excitateur d'énergie.

Répandre le *Devoir* c'est aider au développement de toutes nos ressources nationales.

Lire le *Devoir* c'est apprendre à être patriote, mais un patriote qui comprend le sens véritable du patriotisme et qui pratique ce qu'il comprend.

Il est facile d'aider le *Devoir*,
En le lisant
En le faisant lire
En versant des abonnements de propagande

Et aussi en le favorisant et en le faisant favoriser par ceux sur qui on exerce une influence, un ascendant ou une autorité quelconque.

LE DEVOIR

HENRI BOURASSA, *Directeur*
GEORGES PELLETIER, *Administrateur*

336,-340, rue Notre-Dame est,
Montréal

L'abonnement au *Devoir* est de $6.00 par année; pour l'édition hebdomadaire, $2.00 par année. Spécimens sur demande.

Henri Bourassa

Directeur du DEVOIR

La Politique et les Partis

Comment voter ?



Discours

prononcé à l'Arena

le 9 septembre 1926

La Politique et les Partis

Comment voter?

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder les principaux problèmes qui s'imposent à l'attention du peuple canadien, qu'il me soit permis d'exprimer brièvement ma vive reconnaissance et celle de mes dévoués collaborateurs à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à l'organisation et au succès de cette assemblée. Tous ensemble, nous plantons ce soir le jalon d'une nouvelle étape dans la marche ascendante de l'idée lancée, il y aura bientôt trente ans, pour la défense du patrimoine moral et matériel de la nation canadienne, pour l'union féconde et durable de tous ses enfants dans un commun attachement à la patrie canadienne, l'unique patrie de tous les vrais Canadiens.

Honneur et merci aux nationalistes de la première heure, — et de la dernière — aux nationalistes intelligents et constants, qui ont compris l'inspiration première de ce mouvement et qui sont restés fidèles à sa pensée véritable et constante, aussi éloignée du chauvinisme de race et de la haine des peuples étrangers que de l'impérialisme orgueilleux et cupide contre lequel nous luttons depuis un quart de siècle.

Honneur et merci aux libéraux et aux conservateurs honnêtes, que l'esprit de parti n'aveugle pas au point de leur faire méconnaître la force de reconstruction sociale que renferme le nationalisme tel que nous le comprenons, tel que nous nous efforçons de le vulgariser et de le pratiquer. Ceux-là se rendent compte que tous les partis ont à gagner dans le succès des idées et des réformes que nous préconisons.

Quant aux partisans étroits, aveugles et rageurs, leur haine s'expli-

que. Ils sentent d'instinct, même s'ils ne comprennent pas, que tous les gains de l'idée nationale représentent des pertes pour l'esprit de coterie dont ils vivent et profitent et qui a fait tant de mal à la nation. Leurs vitupérations constituent un témoignage involontaire mais d'autant plus éloquent en faveur de notre oeuvre. Il faut leur en savoir gré.

Les services de la "Patrie"

Nous manquerions à toutes les règles de l'équité si nous n'exprimions notre gratitude toute particulière envers la *Patrie* — la foule conspue le nom de la *Patrie.* M. Bourassa: "Pardon, Messieurs, vous ne répondez pas à ma pensée — car la *Patrie*, ses bailleurs de fonds et son "roulant" — comme l'appelle notre ami Pelletier — ont droit à toute notre gratitude pour les services signalés qu'ils nous rendent de ce temps-ci: — au *Devoir*, dont ils font croître chaque jour le tirage; à la cause nationaliste, dont la splendeur s'éclaire au contraste des âcres fumées de l'égout par où s'écoule la prose des scribes gagés du sénateur Lespérance; à moi-même, à qui ce flot d'injures vaut l'adhésion de plusieurs conservateurs, endurcis mais propres, qui veulent préserver la semelle de leurs chaussures du ruisseau où le nouvel organe tory-protectionniste-meigheniste-patenaudiste-espérantiste menace de noyer dans la fange tous ceux qui se laisseraient entraîner dans son sillage. Grâce aux bons offices de ces vidangeurs de la presse montréalaise, le candidat officiel du parti conservateur et le candidat de prédilection du sénateur Lespérance, dans le comté de Labelle, perdront tous deux leur dépôt, mardi prochain.

Je laisse aux libéraux le soin d'exprimer leur reconnaissance à ces messieurs — restons polis — qui, acharnés contre moi, oublient de combattre les soixante-quatre

candidats de M. King dans le reste de la province.

Peut-être en est-il, parmi vous et parmi les honnêtes gens de toute opinion, dans la province, qui prennent plus à coeur que moi ce dévergondage d'injures grossières et de calomnies effrontées. C'est qu'ils n'ont pas sondé comme moi, depuis plus d'un quart de siècle, la profondeur de la bassesse de certaines âmes et la vilenie de certaines intelligences — si âme et intelligence il y a. A ceux-là, je me permets de donner un conseil: ne vous en prenez pas aux misérables scribes, aux manouvriers à tout faire, dont la plume et l'encre expriment tout animalement les ignominies que leur dictent ceux qui les payent. Si vous voulez demander des comptes, demandez-les à ceux qui sont responsables de ces tactiques et qui en profitent: à M. Patenaude et ses candidats, et non pas aux humbles ouvriers, fussent-ils bibliothécaires de Saint-Sulpice, qui, pour le picotin d'avoine qu'on leur sert font n'importe quelle sale besogne. Le *Devoir* a déjà posé la question, je la répète ce soir, pour la satisfaction des honnêtes gens: M. Patenaude et ses candidats prennent-ils à leur compte la campagne de la *Patrie*? L'approuvent-ils? Si le désaveu ne vient pas, clair et net, d'ici le 14 septembre, vous saurez tous à quoi vous en tenir sur la grandeur d'âme, la noblesse de pensée et la rectitude d'intention du nouvel acolyte de M. Meighen et de ses candidats dans la province de Québec.

Abordons maintenant, en termes forcément succincts, les questions soumises au corps électoral.

Le tarif — Vraie et fausse protection

D'abord, le tarif. Les hommes "graves" ... et les farceurs m'accusent volontiers de ne pas prendre cette question au sérieux. Enten-

dons-nous. En théorie, le libre-échange m'a toujours apparu comme la doctrine économique la plus rationnelle, la seule vraie. Mais vu les conditions actuelles du monde et la situation particulière du Canada, elle est inapplicable. Voisins du pays le plus intensément productif et protectionniste du monde, il nous faut nécessairement maintenir un tarif douanier qui protège nos industries naturelles contre la concurrence écrasante des industries similaires des Etats-Unis. Il est juste et nécessaire de protéger les industries qui mettent en valeur les produits naturels du sol canadien, le capital placé dans ces entreprises et la main-d'oeuvre canadienne qui les met en valeur. Mais j'ai toujours dénoncé et je dénonce plus fortement que jamais le régime abusif qui permet à d'effrontés spéculateurs de créer des industries tout artificielles, de les surcapitaliser sans restriction et d'exploiter la masse des consommateurs en leur vendant une foule d'objets nécessaires ou utiles à des prix surélevés, grâce à l'opération d'une politique si faussement appelée nationale. Telle était ma doctrine économique quand je suis entré au Parlement, il y a plus de trente années; telle elle est aujourd'hui, fortifiée par une longue expérience, par l'observation des mouvements économiques du monde et par une étude aussi attentive de ces problèmes qu'en a pu faire un homme réputé "pas pratique" — entendez un homme qui ne veut pas vivre aux dépens d'autrui ni se faire le complice des vampires qui s'engraissent aux dépens de tout le monde.

C'est pourquoi je n'admets pas la protection telle que préconisée par MM. Meighen et Patenaude. (Appl.)

Quant à l'attitude des deux grands partis en ces matières, comment pourrions-nous la prendre au sérieux? En juin 1896, le parti libéral s'est emparé du pouvoir en dénonçant la protection comme un "vol

organisé". Une fois en office, les libéraux ont maintenu presque intact le tarif établi par les conservateurs. L'an dernier encore, meighenistes et patenaudistes, ceux-ci tout particulièrement, ont loué à l'infini le tarif Fielding, que leurs prédécesseurs, sous la direction de sir Charles Tupper, avaient pourtant dénoncé de toutes leurs forces. Le suave M. Patenaude, l'automne dernier, découvrait cette merveille économique, un tarif élevé, comme solution à tous nos maux. M. Patenaude est jeune encore. Il croit ou fait semblant de croire aux panacées. Depuis 1896, les deux "grands" partis ont gouverné tour à tour le Canada et commandé sa politique tarifaire. A chaque élection, leurs candidats respectifs, leurs parleurs publics et leurs journalistes salariés, exaltent ou dénoncent la protection, les uns promettant de relever le tarif jusqu'à la hauteur de la muraille américaine, les autres, de le raser jusqu'au sol; mais une fois les élections faites, le tarif ne change pas ou à peu près. S'il reste encore des naïfs pour prendre au sérieux ces creuses déclamations, je n'en suis pas et je ne crois pas être pour cela moins "pratique".

Préférence anglaise — Automobiles

A maintes reprises, j'ai interrogé des industriels et des hommes d'affaires sérieux, de ceux qui font sérieusement leurs affaires et qui ne s'en servent pas pour faire de la politique. Leurs seules objections portent sur le tarif de faveur accordé aux produits britanniques. Or, cette préférence anglaise, que nous avons adoptée pour prouver aux Anglais que nous les aimons plus qu'ils nous aiment alors que nous ne prouvions qu'une chose c'est que nous sommes plus bêtes qu'eux, le parti conservateur, après l'avoir critiquée dans l'opposition, n'y a pas touché durant les dix années qu'il a exercé le

pouvoir. Encore à la dernière session, M. Meighen et son groupe ont laissé voter le budget sans proposer la moindre modification à cet égard. Pourtant, en octobre, M. Monty, que M. Meighen a depuis déposé au bord du fossé sur une pelle fournie par M. Patenaude, avait prédit que les conservateurs feraient disparaître la préférence britannique. En Chambre ils n'en ont rien fait. Depuis vingt-cinq ans, je reste le seul homme public qui n'ait cessé de réclamer, à la Chambre ou ailleurs, la révocation de la préférence anglaise ou, du moins, une modification substantielle qui atténuerait le tort qu'elle cause à quelques-unes de nos industries nationales, notamment à celles des chaussures et des lainages. Qu'on me permette donc de continuer à rire au nez des politiciens sans vergogne qui persistent à vouloir persuader au bon peuple que l'existence de la nation tient à des changements de tarif, lesquels, du reste, ne se produisent jamais.

Mentionnerai-je en passant la farce montée à la Chambre, durant la dernière session, à propos de la réduction des droits sur les automobiles importés des Etats-Unis? La prétendue industrie "nationale" de l'automobile se compose presque entièrement d'ateliers où les grandes fabriques américaines font rassembler les pièces fabriquées aux Etats-Unis et exportées en franchise au Canada. Une fois la voiture montée, elle est vendue aux Canadiens à un prix qui surpasse celui de la même voiture américaine de l'exact montant du droit prélevé à la frontière. C'est cet abus que le Parlement a corrigé en partie, grâce au budget préparé par M. Robb, un bon petit Ecossais (appl.). M. Meighen et ses acolytes ont psalmodié toutes les lamentations de Jérémie sur ce coup mortel porté à l'industrie nationale. M. Robb ne s'est pas laissé attendrir. Il n'y avait pas à s'émouvoir. Les usines d'Oshawa ont fermé leurs portes, le vendredi,

pour les rouvrir le lundi — après un pique-nique monstre à Ottawa; — et depuis, le commerce des autos continue d'aller mieux que jamais. Ce n'est sûrement pas cet épisode grotesque qui nous induira à écouter plus sérieusement les tirades protectionnistes de M. Meighen, de M. Patenaude et de leurs perroquets de tout plumage, y compris ceux du roulant de la *Patrie*.

L'impôt et la famille

Mais il est un autre aspect de la question qu'il importe de signaler: c'est l'aspect social. Jusqu'ici, en notre pays, on a toujours envisagé ces questions du seul point de vue argent: capital, dividendes, salaires, etc. On a méconnu totalement l'effet du régime économique sur la vie sociale, et particulièrement sur la famille. Les protectionnistes prétendent que, de toutes les provinces du Canada, la nôtre est la plus intéressée au maintien du régime. Si l'on envisage le problème au point de vue de la famille, c'est le contraire qui est vrai. De toutes les provinces du Canada, le Québec est celle qui renferme le plus grand nombre de familles nombreuses. Or, les taxes de consommation atteignent principalement les familles nombreuses. C'est donc la province de Québec qui a les meilleures raisons de s'opposer à un tarif douanier qui rehausse le prix des objets de consommation essentiels: matières alimentaires, vêtements, outils de travail, etc., — que cette élévation de prix résulte des taxes prélevées à la frontière sur les marchandises importées, ou qu'elle représente le profit additionnel encaissé par le fabricant canadien, grâce à la taxe douanière. Dans tous les cas où cette prétendue protection ne contribue pas à mettre en valeur des matières premières tirées du sol canadien, elle protège quelques profiteurs aux dépens de la masse des consommateurs; elle opprime surtout les familles nombreuses.

Le même souci au sujet des pères de familles nombreuses détermine mon attitude sur tous les autres impôts, notamment l'impôt sur le revenu. Depuis nombre d'années notre législation fiscale, s'inspirant de celle d'Angleterre et de celle de France, se fonde pour ainsi dire sur le malthusianisme. Le législateur avait établi l'impôt sur le revenu en oubliant qu'il y a des pères de familles au Canada. Les rédacteurs d'un petit journal, dont la valetaille gagée de la *Patrie* n'est pas digne d'essuyer les bottes, ont été les premiers à protester. Et ils ont fini par obtenir une exemption de $200, plus tard portée jusqu'à $500, pour chaque enfant dépendant; la mise sur un pied d'égalité des époux communs en biens et des époux séparés de biens.

M. Patenaude, l'an dernier, comme adversaire et, cette année, comme allié et partenaire de Monsieur Meighen, affirme qu'une protection plus élevée empêcherait nos gens d'émigrer aux Etats-Unis. C'est une théorie vieille d'un demi-siècle et complètement détruite par les faits. M. Patenaude va puiser dans les vieilles rengaines libérales d'il y a 54 ans pour se refaire une virginité on ne sait trop de quelle couleur. Les mouvements migratoires entre le Canada et les Etats-Unis se sont produits constamment, avec plus ou moins d'intensité, en raison de circonstances variables mais toutes étrangères au tarif douanier. Par contre, il serait facile de démontrer que le régime protectionniste, en créant des industries artificielles, a contribué à attirer vers les centres urbains des milliers de laboureurs qui, une fois déracinés du sol natal, sont devenus le jouet des courants économiques, passant d'une ville ou d'une province à l'autre, et du Canada aux Etats-Unis ou inversement, selon les aléas du commerce et de l'industrie. Et chose étrange à constater, ceux qui se sont enrichis grâce à la protection

sont souvent les plus empressés à exporter leurs capitaux, par exemple l'homme qui, grâce au gouvernement de Québec, est en train de posséder la ville de Montréal, sir Herbert Holt. Ce sont ces mêmes farceurs, gavés de notre or et parés de titres achetés parfois à la Couronne d'Angleterre, qui viennent nous dire d'acheter des produits canadiens alors qu'eux-mêmes exportent les capitaux que leur procurent leurs entreprises un peu aux quatre coins du monde, aux Antilles, en Europe, en Orient. Que M. Holt, notamment, fasse le bilan de sa fortune et l'on verra que ce champion de la protection a placé la plus grande partie de sa fortune à l'étranger. Il serait donc plus exact de dire que la protection a été la cause principale de l'émigration aux Etats-Unis, si à cette cause vieille de cinquante ans n'était venue s'ajouter celle beaucoup plus grave et plus intense de la guerre et de ses suites.

Relations impériales

Aucun de mes auditeurs, ce soir, ni personne au Canada ou ailleurs, ne s'étonnera si je place au premier plan de nos problèmes nationaux, non pas la conscription, conséquence logique de l'attitude prise dès le début de la guerre par les conservateurs et par les libéraux, mais la politique qui nous a entraînés dans l'abîme et qui nous précipitera dans la prochaine guerre, plus effroyable que l'autre, si nous ne prenons dès maintenant les soins nécessaires pour éviter cette catastrophe.

Cette politique, vous le savez, je la combats depuis bientôt trente ans, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations: participation à la guerre d'Afrique, en 1899, alors qu'il s'agissait d'une injustice commise envers un peuple faible, établissant pour notre pays un précédent dangereux; projet de marine, "canadienne en temps de paix, impériale en temps

de guerre", selon la définition de M. Fielding, en 1911; contribution dite d'urgence, offerte à l'Angleterre, en 1913, par le ministère Borden autrement dit l'aumône du Canada à son banquier, cette pauvre Angleterre qui prêtait alors à l'univers et particulièrement à tous les gouvernements canadiens, fédéral, provinciaux et municipaux; participation à la guerre de 1914, sans limite d'efforts ni restriction de principes. Au cours de cette lutte, nous nous sommes trouvés d'accord, parfois avec des conservateurs contre les libéraux, parfois avec des libéraux contre les conservateurs. Ce fut le cas en 1911 et en 1913. Grâce à ces concours de passage, à la constance de notre idée, nous avons épargné au Canada les centaines de millions qui se seraient engloutis dans l'une ou l'autre politique navale. En 1899 et en 1914, nous avons tenu tête aux deux partis. Naturellement, la force du nombre l'a emporté sur la force du droit et de la raison. Mais cette lutte a-t-elle été stérile? N'a-t-elle pas préparé le réveil du sentiment national, du sens des responsabilités et du simple instinct de conservation, qui se manifestent aujourd'hui? Cette réaction salutaire ne demande qu'à se raffermir sous une saine direction politique pour ramener le Canada dans la voie normale de ses traditions et de ses espérances.

Tout au long de cette lutte, nous avons pris pour guides et pour mots d'ordre les principes solides et les maximes éminemment sages des Pères de la Confédération. C'est au nom de ces principes et de cette politique véritablement nationale que nous avons dénoncé toute forme de participation aux guerres de l'Angleterre étrangères au Canada. En poursuivant cette lutte, nous n'avons pas seulement défendu les droits de la nation canadienne, la seule politique propre à assurer la paix intérieure et extérieure du Ca-

nada, la seule à laquelle puissent se rallier tous les éléments hétérogènes qui le peuplent: nous sommes restés fidèles aux véritables traditions britanniques, nous avons contrecarré les desseins et les entreprises les plus propres à rompre trop tôt les liens d'affection, de confiance ou d'intérêt mutuel qui unissent le Canada à l'Angleterre. En combattant de toutes nos forces et sur tous les terrains le nouvel impérialisme anglais, nous avons donc tout à la fois rempli notre devoir de Canadiens et de sujets britanniques.

Et en cela nous n'avons fait que suivre les principes établis par MacDonald et Cartier dont les conservateurs d'aujourd'hui se réclament avec d'autant plus de bruit qu'ils oublient complètement ces mêmes principes.

Dès la Confédération Cartier et MacDonald posaient en principe que le Canada ne devait pas faire plus que défendre son territoire. En 1871 Cartier disait que si nous avions eu à défendre nos frontières contre les Féniens, c'était dû à la politique irlandaise de l'Angleterre et que celle-ci aurait dû nous rembourser. Elle n'en fit jamais rien. Tant mieux mais de notre côté soyons donc assez intelligents pour garder notre argent.

Un peu plus tard l'Angleterre subissait un affront. Un général anglais était massacré au Soudan. Pour se venger l'Angleterre fit appel au Canada. MacDonald refusa de contribuer d'un seul homme ou d'un sou.

Cinq ans après sir Charles Tupper, successeur de MacDonald, après un court interrègne, déclarait que l'idée de faire participer le Canada à la défense de l'Empire était monstrueuse, que c'était la manière la plus sûre de hâter la rupture du lien britannique.

Je fais donc appel à tous les conservateurs, non les conservateurs de

piastres et d'écus mais les conservateurs de principes, pour qu'ils nous aident à nous défaire des hommes qui battent en brèche les vieux principes de leur parti.

Saine réaction

Tous les pays d'Empire sont aujourd'hui en pleine réaction contre la politique néfaste et criminelle inaugurée par Joseph Chamberlain dans la conquête brutale des petites républiques hollandaises de l'Afrique-Sud. Par tout le monde britannique, l'on commence à comprendre que le plus sûr moyen de détruire l'Empire, c'est de vouloir assujétir les jeunes nations autonomes qui en font partie aux entreprises de conquête militaire ou commerciale de la Grande-Bretagne. Partout l'on revient aux saines notions pratiquées sous le règne glorieux de Victoria; on comprend que l'accord ne peut subsister entre les divers pays qui portent à la couronne d'Angleterre la même allégeance et le même respect, qu'à la condition de poursuivre, chacun dans sa sphère, la mission pacifique et féconde que leur tracent le génie particulier de leur peuple et les conditions essentielles de leur histoire et de leur situation géographique. Dans ce retour à la vérité, à la paix, à la justice et au bon sens, resterons-nous en arrière? Accorderons-nous notre confiance aux hommes qui ont été les plus ardents, les plus entêtés à nous faire boire jusqu'à la lie le calice de la Grande Guerre? à ceux qui, en 1922, étaient prêts, oui, prêts (*ready, aye, ready*) à nous saigner de nouveau à blanc, sur le simple désir d'un ou deux politiciens de Londres? Ne prêterons-nous pas plutôt main-forte à ceux qui ont su profiter des leçons de la Grande Guerre, qui s'efforcent aujourd'hui de nous ramener dans la voie des saines traditions et de faire échec aux fauteurs d'impérialisme?

M. King et la guerre

Dans huit des neuf provinces les tories reprochent à M. King de n'être pas allé à la guerre. M. Meighen non plus, du reste; ni M. Patenaude. Le crime de M. King est-il de n'avoir pas travaillé à envoyer nos fils à la boucherie? Aux yeux des gens qui jugent que c'est le devoir du Canada de se ruiner pour la gloire de l'Angleterre, c'est peut-être un crime. Aux yeux des vrais Canadiens, ce devrait être un motif de plus pour appuyer M. King et lui permettre de porter à Londres, à la prochaine conférence impériale, l'expression de nos sentiments et d'y parler le clair langage de la nation canadienne, fidèle au roi d'Angleterre, mais fidèle aussi à elle-même, à ses fils, à son avenir, à sa mission comme peuple d'Amérique. Ce fut, en tout cas, et c'est encore mon principal motif d'appuyer M. King et son parti, purgé des mauvais éléments qui l'ont dominé de 1899 à 1917, de préférence à M. Meighen, dominé par la clique tory-orangiste, dont les hurlements couvrent sans peine, dans les conseils suprêmes du parti conservateur actuel, les mélancoliques mélopées de M. Patenaude. Le *Ready, Aye, Ready*, de M. Meighen, au moment ou les Turcs poussés par les Français, allaient être aux prises avec les Grecs, soutenus par les Anglais, au sujet de quelques puits de pétrole en Mésopotamie ou ailleurs, n'est pas encore effacé, malgré le discours subséquent du chef conservateur à Hamilton.

Car il ne faut pas oublier que lorsque les dépêches diplomatiques parlent de civilisation à défendre ou de barbarie à écraser, il faut lire, puits de pétrole ou autre chose du même genre. Il est temps que nous apprenions pourquoi nos deux mères patries se sont battues même pendant la grande guerre.

Au moment de la menace de con-

flit gréco-turc, M. Meighen, sans réfléchir, répondait à l'appel de Londres; Prêt, je suis prêt. M. King, sans répondre trop énergiquement, ne s'engageait à rien. Plus tard, M. Meighen a fait mine de se reprendre à Hamilton. En Chambre, je l'ai prié poliment de s'expliquer nettement là-dessus. M. Meighen n'a pas daigné le faire. Je vois que l'un des jeunes Eliacins qui joue de l'encensoir autour de M. Patenaude se scandalise de ce que je sois poli envers M. Meighen sans partager ses opinions. Ceux qui fréquente les goujats de la rue Sainte-Catherine ne peuvent comprendre qu'on soit poli envers un adversaire.

C'est parce que M. King nous a donné, durant la dernière session, des preuves tangibles de son patriotisme véritablement canadien; c'est parce qu'il a fait entendre, à Londres comme à Ottawa, de salutaires avertissements, que je lui ai donné mon loyal concours, libre de toute faveur et de tout espoir comme de tout désir d'avantages personnels, prêt à tourner demain contre lui tout ce que je peux commander de forces et d'influence, s'il venait à tomber dans les mêmes errements que ses prédécesseurs et ses rivaux. Mais c'est aussi à cause de son attitude nettement canadienne que M. King a mérité la colère et les haines de tous les impérialistes, de tous les tenants de la doctrine antinationale qui a prévalu, de 1899 à 1921. Nous, de la province de Québec, les plus anciens des Canadiens, les seuls Canadiens dont toutes les attaches, tous les souvenirs et toutes les espérances se concentrent sur la terre canadienne, nous ferons-nous les complices de ses ennemis, de ceux qui subordonnent l'idéal de la patrie canadienne au triomphe d'un Empire monstrueux, écrasant à la fois les libertés du monde et les nôtres?

Voilà pourtant la politique natio-

nale de M. Meighen que souligne et parafe M. Patenaude.

Où en est M. Meighen?

Dans l'ardeur de sa nouvelle lune de miel, M. Patenaude s'efforce de nous faire croire que son conjoint, M. Meighen, a changé d'idée en ces matières. Où? Quand? En quoi? Est-ce le discours de Hamilton qui marque ce changement? Ce discours exposait la politique de guerre de M. Meighen sans sa deuxième forme. En cas de conflit le chef conservateur est d'avis qu'il faut mobiliser d'abord et tenir ensuite une élection pour savoir si nous devons faire la guerre. Pourquoi mobiliser d'abord? M. Meighen entendrait-il répéter la farce monstrueuse de 1917? On sait comment M. Meighen a tenu les élections cette année-là pour obtenir une majorité qui voterait la conscription. Les soldats votaient mais sans savoir pourquoi. Avec 200,000 ou 300,000 soldats dans les casernes, ce serait la même chose. M. Meighen aurait-il plus de scrupules qu'en 1917? La chose est peu probable. L'incohérence et le danger de la politique estompée, l'automne dernier, au moment de l'élection de Bagot, personne ne les a plus clairement démontrés que notre éminent concitoyen, M. Cahan, aujourd'hui candidat conservateur dans la circonscription Saint-Laurent-Saint-Georges. Cette politique, M. Cahan l'avait démolie à Toronto, l'automne dernier. Il en a dispersé les derniers vestiges à la fin de la dernière session. Où et quand M. Meighen a-t-il tenté de la reconstruire? Quelles garanties M. Patenaude peut-il présenter au peuple de la province de Québec que telle est actuellement la politique du gouvernement dont il fait partie? Et si telle elle est, pourquoi aucun des collègues de M. Patenaude, à commencer par le premier ministre lui-même, n'en souffle-t-il mot dans les provinces an-

glaises? quelle réponse M. Patenaude apporte-t-il, je ne dirai pas à la réfutation que j'en ai faite dès l'an dernier, mais à l'écrasement que lui a fait subir M. Cahan?

Depuis 25 ans, pour me tenir au courant de la situation j'ai fait périodiquement des voyages en Europe, le dernier après la guerre. Bien des Canadiens vont en Europe pour visiter le Moulin Rouge. J'aime mieux y fréquenter des gens qui peuvent me renseigner. C'est ainsi que j'ai pu me faire des relations précieuses dans la diplomatie, dans le monde politique, dans le monde religieux.

Et je puis affirmer qu'aujourd'hui les diplomates, les politiciens sérieux, en Europe, prévoient qu'il y a 19 chances sur 20 que la prochaine guerre voie la France et l'Angleterre se dresser l'une contre l'autre.

Des auditeurs crient: "Honte."

—Non pas. Il suffit de consulter l'histoire pour se rendre compte que l'Angleterre ne ferait, en agissant ainsi, que maintenir ses traditions. Elle ne peut permettre à aucune puissance de garder la suprématie sur le continent et de commander les avenues du commerce. C'est une vérité qui ressort de trois siècles d'histoire. Tour à tour l'Angleterre s'est appliquée à démolir la puissance espagnole, puis la puissance française et la puissance allemande. Voilà que la France reprend un rôle de premier plan sur le continent. L'Angleterre doit alors la combattre et chercher à la terrasser. Tant qu'elle n'aura pas réussi, elle tendra à ce but. Mais quand éclatera le conflit, laquelle de nos deux mères patries servirons-nous?

Le traité de Locarno sera étudié à la conférence impériale d'octobre. Quels engagements le Canada y prendra-t-il?

Nous pouvons rester fidèles à nos attaches de coeur, garder des sym-

pathies pour la France ou l'Angleterre sans pour cela manquer à nos devoirs envers notre patrie notre seule patrie, le Canada.

Si la France attaquait nos rives, notre devoir, si pénible soit-il, serait de défendre notre territoire.

Mais je répète aujourd'hui avec la même conviction qu'autrefois: aucune puissance au monde n'a le droit de nous demander, à nous Canadiens français, d'aller faire le guerre, à la France, en Europe, pour le bénéfice de l'Angleterre.

Mais dans le cas d'une guerre entre la France et l'Angleterre, voit-on quelle serait la situation au Canada? Les coryphées de l'impérialisme feraient une propagande à leur manière dans les provinces anglaises. Que feraient nos majors, que la dernière guerre avait tirés de la misère en les sortant de leurs bureaux?

Cette question de guerre est donc de premières importance pour notre pays.

M. Meighen n'a pas voulu exposer nettement sa politique là-dessus. Il aurait pu le faire sur la motion Woodsworth. C'est sir George Perley qui a répondu évasivement au nom du parti conservateur. Plus tard sur la motion de M. King, M. Meighen a chargé M. Cahan de répondre. Le député de Saint-Laurent et Saint-Georges a tout simplement consacré la moitié de son discours à démolir la déclaration de Toronto et l'autre moitié à écrabouiller le discours de Hamilton.

Quelle est donc, en cette matière, la politique du parti conservateur uni?

Sur cette question primordiale, dont la solution, au témoignage de l'un des écrivains anglais les plus avertis de notre époque, M. Lionel Curtis, déterminera celle de tous nos problèmes nationaux, je n'exagère pas en affirmant, après mûre réflexion, que M. Meighen, son parti et le plus grand nombre de ses candidats de tout acabit et de toute

couleur ne méritent nullement la confiance des vrais Canadiens, pour qui le salut suprême de la nation passe avant toute autre considération de parti, d'intérêt économique ou d'amitié personnelle. Par contre, tout porte M. King, ses partisans et ses alliés des provinces anglaises à poursuivre résolument la politique vraiment nationale qu'il a esquissée au moment du conflit gréco-turc, en 1922, qu'il a affirmée à la conférence impériale de 1923, qu'il a définie plus nettement encore à la fin de la dernière session, et qu'il accentuera, l'automne prochain, s'il reçoit, le 14 septembre, les votes et l'appui moral que lui doivent tous les vrais Canadiens.

Les terres de l'Alberta

Le second et le plus puissant des motifs qui m'ont rapproché de M. King et qui, à mon humble avis, devrait lui mériter la confiance de tous les nationalistes, au sens le plus large du mot et de l'idée, c'est son attitude sur la question des terres de l'Alberta. Je n'en referai pas ici l'histoire ni la démonstration juridique. Je me borne à vous rappeler les points essentiels.

Dans les trois provinces de l'Ouest, le parlement fédéral a conservé l'administration du domaine public, dévolue ailleurs aux législatures provinciales. Dès 1872, le parlement a créé les "réserves scolaires", dont le prix de vente se capitalise à Ottawa au profit des écoles établies conformément aux lois provinciales .En 1875, à l'instigation de ce grand Canadien, à la pensée large et haute, Edward Blake, le parlement fédéral a voté une loi organique décrétant que, dans toute l'étendue de ce vaste territoire, catholiques et protestants exerceront à perpétuité le droit d'avoir des écoles confessionnelles séparées. En 1905, le parlement a constitué les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Dans une de ces heures de faiblesse et de complaisance,

trop souvent répétées au cours de notre histoire, libéraux et conservateurs, à l'exception de quelques unités, ont sanctionné les atteintes portées, de 1892 à 1901, par le gouvernement des Territoires, aux droits des minorités. Néanmoins, il en a gardé quelque chose: notamment, le droit à la séparation, et l'obligation, pour les gouvernements des provinces, de répartir équitablement, entre les écoles de la majorité et celles de la minorité, les subsides votés par la législature et les deniers provenant des "réserves scolaires", qui ont continué jusqu'ici d'être administrées par le gouvernement fédéral.

En janvier dernier, le gouvernement progressiste de l'Alberta, dirigé par M. Brownlee, a conclu avec le gouvernement fédéral un arrangement dont l'objet principal est de remettre à la province la possession et l'administration du domaine public (*"natural resources"*), y compris les terres scolaires et le capital accumulé à Ottawa depuis qu'on a commencé à vendre ces terres. Pour se former une idée de la valeur de ces réserves, il faut se rappeler que le capital réalisé jusqu'ici, pour la seule province d'Alberta, s'élève à 11 millions de piastres et qu'il reste encore à vendre 7 millions d'acres de terres scolaires. Dans sa forme première, le traité ne contenait aucune clause relative aux droits de la minorité. Je signalai cette lacune à la Chambre dès le débat sur l'Adresse. La presse tory-orangiste, à la dévotion de M. Meighen et de son parti (y compris l'aile patenaudiste), a parlé de menaces et de tentatives de chantage, sourdement organisées par les évêques de la province de Québec et formulées par leur porte-parole, Henri Bourassa. Est-il nécessaire de vous dire que c'est là un pur mensonge bleu orange? Il n'y a eu ni conspiration, ni menace d'aucune sorte. Sur cette simple observation formulée en Chambre, M. King et ses collègues, à l'unanimité, ont

compris qu'il y avait là une question d'élémentaire justice en même temps qu'une mesure de prudence et de saine politique. Ils ont donc rédigé une clause additionnelle, stipulant que le gouvernement de la province serait tenu, dans l'administration des "réserves scolaires" et l'emploi des fonds qui en proviennent, d'observer les dispositifs de la loi de 1872 qui a créé ces réserves et de la loi organique de 1905, qui garantit aux minorités leur part proportionnelle de tous les deniers affectés à l'instruction publique. Par la même occasion, on a confirmé à la Compagnie de la Baie d'Hudson les droits qu'elle détient du traité par lequel le Canada a pris possession des territoires du Nord-Ouest, en 1868.

L'émeute orangiste

Tout cela a paru si juste, si simple, que M. Brownlee l'a accepté sans discussion et que la législature de l'Alberta l'a voté à l'unanimité, en première et en deuxième lecture, puis en comité général. Mais cela ne faisait pas l'affaire de l'aile orangiste du parti conservateur. Le docteur Edwards, député de Frontenac, grand'maître des Orangistes du Canada, ancien collègue de M. Meighen dans l'éphémère cabinet de 1921, et M. Hocken, l'un des députés conservateurs de Toronto et directeur de l'*Orange Sentinel*, ont violemment dénoncé la clause de garantie ajoutée au traité King-Brownlee. Comme toujours, ils ont trouvé l'occasion propice pour dénoncer dans toute la presse qui leur est affiliée — et cela comprend presque tous les journaux actuellement dévoués à la politique "nationale" de MM. Meighen et Patenaude — les écoles séparées, la langue française, la "hiérarchie" catholique et ses séides, Mackenzie King et Henri Bourassa. Voilà de quelle façon opère le parti de l'unité nationale, si chère à l'âme candide de M. Patenaude.

M. Brownlee, pris de peur à la veille d'une élection générale, fit suspendre la ratification en troisième lecture du contrat et vint à Ottawa demander la suppression ou la modification de la clause de garantie. Sans hésiter, M. King et ses collègues, protestants comme catholiques, s'y refusèrent énergiquement. Ils rappelèrent à M. Brownlee qu'il avait lui-même accepté cette clause, la trouvant essentiellement juste et opportune. Ils lui déclarèrent sans ambages que, prenant les terres, il devait assumer les obligations et les charges qui y sont attachées, comme tout autre acquéreur. Là-dessus, M. Brownlee retourna à Edmonton et fit mutiler par sa majorité la clause de garantie.

A Ottawa, le ministère et tous les députés libéraux tinrent ferme, ceux de la Saskatchewan tout autant que ceux du Québec; la majorité des progressistes aussi; mais quelques-uns de ceux-ci, les mêmes qui avaient voté contre le ministère au début de la session et qui devaient aider à le renverser quelques jours plus tard, entrèrent en pourparlers avec les tories. M. Bennett, aujourd'hui ministre des Finances, donc principal collègue de M. Meighen et de M. Patenaude, frère aîné de M. Patenaude, devant qui M. Patenaude devra s'incliner, si par hasard il est élu, comme l'enfant d'école devant le pion, partit pour l'Alberta où il fit de son mieux pour prolonger la campagne orangiste en promettant que si le parti conservateur prenait le pouvoir à Ottawa, il remettrait à la province les "ressources naturelles", y compris les terres et le fonds scolaires, "sans aucune restriction gênante" — lisez: sans garantie pour la minorité. Voilà où en sont les choses. Et voilà aussi, avec l'attitude ferme de M. King sur la question impériale, la cause principale de la chute du ministère. Comprenez-vous maintenant pourquoi je préfère M. King à M. Meighen?

Edwards, Bernier, Cahan, Lavergne

De la Chambre où elle est restée en suspens, la question de l'Alberta se trouve maintenant devant le public. Les libéraux en parlent peu, sauf M. Ernest Lapointe, (applaudissements prolongés), dont les déclarations très nettes et très nobles méritent toute louange. Les conservateurs, eux, en parlent beaucoup, mais d'étrange façon et dans un sens absolument contradictoire, selon le public auquel ils s'adressent. Le docteur Edwards, ancien ministre de M. Meighen, et son actuel candidat dans le comté de Frontenac, se glorifie d'avoir fait échec à l'entreprise criminelle de King, de Bourassa et des évêques catholiques, "ces perpétuels ennemis de l'Empire britannique". Il adjure les électeurs de l'Ontario de maintenir les conservateurs au pouvoir afin de préserver la province de l'Alberta du chancre des écoles séparées. D'autre part, M. Bernier, candidat de M. Meighen dans la province du Manitoba, ultra conservateur et impérialiste ardent, dénonce la clause de garantie comme attentatoire aux droits de la minorité. Il prétend qu'en l'imposant au gouvernement King, j'ai voulu perpétuer les atteintes portées en 1905 aux droits antérieurs des catholiques de l'Alberta et de la Saskatchewan. Les gazettes à la solde du parti tory dans Québec reproduisent à l'envi cette grotesque affirmation. D'autre part, M. Cahan et M. Lavergne, tous deux candidats conservateurs dans la province de Québec, jugent équitable et opportun de s'engager à maintenir cette clause, si mauvaise pour les catholiques aux yeux de M. Bernier, si favorable pour ces mêmes catholiques, selon le docteur Edwards. Or, tous ces messieurs se réclament du même chef, du même parti, des mêmes doctrines politiques. Faut-il voir là un exemple vi-

vant de l'unité morale du grand parti conservateur, si complètement réalisée, affirme M. Patenaude?

En tout cas, ces contradictions flagrantes, ces attitudes diamétralement opposées suffisent à expliquer pourquoi M. Meighen et son parti, ou plutôt, le pouvoir occulte qui domine et mène le parti conservateur, s'est bien gardé d'attaquer de front à la Chambre le ministère King, tant sur la question de l'Alberta que sur le problème des relations impériales.

Il se trouve encore, parmi les conservateurs, tel M. Cahan, de rares tenants de la vieille tradition de Cartier et de Macdonald, dont M. Patenaude se réclame tant, afin, sans doute, de faire oublier à quel point M. Meighen et ses collègues l'ont oubliée et violée. Ces vrais conservateurs sont exclus de la direction de leur parti, parce qu'ils ont l'esprit trop large et qu'ils sont trop fidèles à son ancien idéal et aux véritables intérêts de la nation. Il fallait à tout prix éviter de laisser ces hommes de coeur et de mérite se mettre en contraste avec le gros du parti, et notamment avec l'avant-garde orangiste. Les chefs réels du parti, tout bornés qu'ils sont, savent à merveille, et leurs bailleurs de fonds savent mieux encore, qu'ils ne peuvent conquérir et garder le pouvoir sans faire une trouée dans la province de Québec. Comment y parvenir en arborant les couleurs orangistes et le fanion de l'Empire? Voilà pourquoi l'on a décidé de porter la lutte sur un autre terrain et de faire tomber le gouvernement dans le bourbier de l'administration des douanes, où toutes les vertus bleues, oranges et vertes pourraient se mixturer à l'aise et recouvrir d'une nuance uniforme la vieille casaque du parti.

L'affaire des douanes

De cette question des douanes, je ne vous entretiendrai pas longue-

ment. Les journaux de toutes nuances vous en ont saturés. Si vous les avez lus sans parti-pris, vous serez arrivés, comme moi, je pense, à ces quelques conclusions: 1o, l'administration des douanes est vermoulue, pour ne pas dire pourrie, et cela remonte loin. Il y a des années déjà, M. R. S. White, alors fonctionnaire, et maintenant candidat conservateur, m'avouait que le bureau des douanes à Montréal était la pire fabrique de parjure et de fraude au Canada; 2o, la contrebande a pris, depuis quelques années, des proportions gigantesques qui tiennent à de multiples causes tout à fait étrangères à l'un ou l'autre parti et aux divers ministères qui se sont succédé à Ottawa depuis vingt ans. L'enquête parlementaire n'a virtuellement porté que sur le port de Montréal. Les conclusions du rapport sont donc, de l'aveu même du comité, incomplètes et partiales. Ici comme à la Chambre, je répète qu'il serait souverainement injuste de condamner quelques hommes, politiciens ou fonctionnaires, avant que la preuve ne soit complète; et totalement inefficace d'adopter des mesures hâtives dont l'effet serait inopérant et peut-être plus propre à accroître ou à déplacer le mal qu'à le guérir.

J'ajoute ceci: On fait grand état des contrebandiers d'aventure, des brigands qui traversent la frontière dans les deux sens avec leurs marchandises de contrebande; mais l'on oublie trop facilement que, parmi les plus furieux dénonciateurs de cette forme de contrebande, se trouvent maints commerçants huppés, de Montréal ou d'ailleurs, qui depuis longtemps font la contrebande savante et font perdre à l'Etat des millions de piastres de revenus, grâce à la complaisance avec laquelle les autorités laissent passer en douane leurs marchandises abritées de fausses déclarations et recouvertes de parjures. Ce

qui exaspère ces contrebandiers en habits fins, membres des clubs les plus fashionables et généreux sustenteurs des caisses électorales, ce n'est pas la violation des lois ni la fraude opérée au détriment de l'Etat, c'est la concurrence qu'ils subissent de la part des contrebandiers qui font leur besogne eux-mêmes, au risque de leur peau et de leurs marchandises. Prétendre arrêter toute la contrebande entre deux pays comme le Canada et les Etats-Unis, c'est pur mensonge ou folie. Il y faudrait employer une armée aussi nombreuse que celle envoyée en Europe pour "le salut de la démocratie" — et le triomphe de l'hypocrisie — et dépenser chaque année plus d'argent que la douane n'en pourrait fournir. Tout ce que l'on peut faire, c'est de prendre des mesures énergiques pour diminuer le mal, d'abord en abaissant les droits d'accise absurdes qui sont une véritable prime à la fraude, puis en concentrant l'effort de répression sur les points les plus vulnérables. Mais si l'on tente quelque chose de sérieux dans ce sens, j'exige, pour ma part, qu'on s'attaque aux contrebandiers qui opèrent dans les boutiques opulentes autant qu'aux voleurs de grand chemin.

Quoi qu'il en soit, c'est sur cette histoire de douanes que le ministère libéral est tombé, grâce à la défection d'un certain nombre de votes progressistes. Parmi les progressistes qui ont appuyé la motion de censure de M. Stevens, il y en avait d'une incontestable bonne foi. Ceux-là ont déclaré nettement qu'ils ne désiraient ni la chute du ministère libéral ni l'avènement de M. Meighen et du parti tory. Les autres ont trouvé là un moyen commode de satisfaire la rancune qu'ils portaient dans leur coeur, depuis le jour où M. King refusa de se soumettre aux exigences de M. Brownlee, sur la question scolaire de l'Alberta.

La crise constitutionnelle

M. King ne crut pas devoir rester dans la situation équivoque où il se trouvait placé. Le samedi matin, 26 juin, il demanda au gouverneur général la dissolution des Chambres. Après quarante-huit heures de délibérations, Son Excellence refusa, et M. King lui offrit sa démission et celle de ses collègues. Le gouverneur s'empressa de l'accepter et d'appeler M. Meighen à former un ministère. A cet appel, le chef tory répondit avec non moins d'empressement et bâcla, de la façon que l'on sait, ce gouvernement extraordinaire dont sir Henry Drayton disait, avec son usuelle bonhomie: "D'une façon, c'est un gouvernement; de l'autre, ce n'en est pas un". A ce gouvernement qui n'en était pas un, le gouverneur général accorda, sans hésiter, la dissolution qu'il avait refusée, trois jours auparavant, à un gouvernement qui en était bien un. De là la question constitutionnelle qui domine toutes les autres, en raison de son importance intrinsèque, en raison surtout des conséquences qu'elle entraînera fatalement, si le peuple canadien, aveugle ou indifférent, ne s'élève au-dessus des mesquines passions de parti et des considération secondaires pour rétablir sur sa base l'ordre social et politique ébranlé par l'acte arbitraire du gouverneur général, dont M. Meighen et ses collègues ont assumé la pleine responsabilité.

Ces messieurs ont adopté une tactique sommaire. Pour la régler, cette question constitutionnelle, ils nient tout simplement qu'elle existe. Ces chérubins vont glapissant qu'ils ne la voient pas; cela se conçoit. Ils se sont assis sur la constitution: rien d'étonnant qu'ils ne puissent la lire ni la comprendre.

Les gens de la *Patrie* peuvent avoir appris à écrire avec leurs pieds mais M. Patenaude ne peut

sûrement pas lire la constitution dans la position où il se trouve.

Quelques jeunes thuriféraires du nouveau pouvoir, né des rencontres successives et précipitées de lord Byng, de M. Meighen et de M. Patenaude, vont répétant, dans notre province: "Citez-nous l'article de la loi qu'on a violé!" Que ces jeunes plaideurs d'une mauvaise cause, tout éblouis de l'or que font miroiter à leurs yeux les acheteurs de journaux et les trafiquants de consciences, ne voient pas clair dans la situation, il ne faut pas s'en étonner.

Au reste, rares sont les Canadiens français, même parmi les plus empanachés de titres universitaires, qui comprennent véritablement les principes et le mécanisme du gouvernement britannique. Ils semblent croire que tout tient, chez nous, dans les articles des codes et de la loi constitutionnelle. Ils oublient que *l'Acte de l'Amérique britannique du Nord* n'a fait que sanctionner les termes de l'alliance conclue entre les provinces-mères de la Confédération et départager la juridiction respective du Parlement fédéral et des Législatures provinciales. Pour tout ce qui touche à l'essence de notre régime politique, il faut nous dépêtrer à travers le dédale des traditions, des principes et des "précédents" du régime britannique, applicable chez nous, comme en Angleterre, et tel que l'ont fait dix siècles d'histoire, d'expérience, de révolutions, d'évolution constante. Nous vivons sous un régime de lois non écrites. Et surtout, pour le comprendre et le pratiquer, ce régime à la fois incohérent et magnifique, si lourd mais si large, il faut se pénétrer à fond du sens britannique. Si l'on s'est donné cette peine, si l'on a poursuivi cette étude avec clairvoyance et sans parti pris, on se rend facilement compte que les principes essentiels du régime et ses pratiques les plus constantes et les

plus nécessaires sont précisément ceux et celles qui n'ont jamais trouvé d'expression dans la loi mais qui tiennent au fond même du régime et qui en sont l'armature essentielle. Par exemple, aucun texte de loi n'a jamais défini les rapports du roi, de l'exécutif et du parlement; aucun ne prescrit la nécessité d'une majorité ministérielle pour le maintien du gouvernement; aucun ne stipule que les membres du cabinet doivent faire partie de l'une ou l'autre des Chambres, encore moins que la prépondérance doit appartenir à la Chambre élective. Tout cela s'est fait, s'est défini, s'est tassé, s'est ordonné avec le temps et selon les circonstances.

L'opinion de Macdonald

En ce qui touche aux fonctions du gouverneur général, sir John Macdonald — et son opinion vaut bien celle de M. Patenaude et de ses suivants — a formulé nettement, dès 1865, le principe et la limitation de son autorité: "*With us the Sovereign, or in this Country, the representative of the Sovereign, can act only on the advice of his Ministers, those Ministers being responsible to the people through Parliament*". — "Pour nous (britanniques) le Souverain, ou en ce pays le représentant du Souverain, ne peut agir que sur l'avis de ses ministres, ces ministres étant responsables au peuple par l'intermédiaire du Parlement." Les admirateurs de M. Meighen, et notamment M. Patenaude (depuis l'année dernière), jettent volontiers sur ses frêles épaules le manteau de Macdonald. Ils feraient mieux, pour sa vraie gloire, et surtout pour la sécurité du Canada, de lui rappeler les maximes du vieux chef. M. Meighen lui-même n'aurait pas mal fait, avant de s'emparer du pouvoir, et de s'y installer en intrus, de mettre sous les yeux du gouverneur général cette phrase lapidaire du plus illustre des Pères de la Confédéra-

tion, de l'homme d'Etat canadien qui a joui le plus longtemps et le plus constamment de la confiance de la reine d'Angleterre et de ses aviseurs. Il aurait par là épargné à un brave et loyal soldat de l'Angleterre l'ennui de se voir associé à une misérable intrigue de parti, qui est en même temps une audacieuse violation du droit, et de mettre en péril les relations harmonieuses qui n'ont cessé d'exister entre le représentant de la Couronne et ses aviseurs canadiens, depuis le jour où Lafontaine et Baldwin firent comprendre à lord Metcalfe que la période du gouvernement de bon plaisir était close. Va-t-elle se rouvrir?

Pour l'édification des conservateurs qui parlent de Son Excellence avec un grand S et un grand E, qui ne peuvent admettre qu'on discute ses actes, on pourrait rappeler les hauts faits des conservateurs d'autrefois. En 1849 quand lord Elgin, pour donner suite à une décision du Parlement, ratifiait une loi d'indemnité aux victimes de 1837, les conservateurs couvraient sa voiture d'oeufs pourris et de pierres. C'est en cete circonstance que naquit la tradition de respect des conservateurs pour la couronne!

En 1878, le marquis de Lorne était le héros d'une manifestation du même genre. Il était pourtant le gendre de la reine Victoria!

En 1896, sir Charles Tupper faisait le procès en règle de lord Aberdeen parce que celui-ci ne voulait pas reconnaître certaines nominations de juges et de sénateurs.

Comme bien vous pensez, je ne vous infligerai pas ce soir une dissertation en règle sur tous les principes de droit constitutionnel mis en cause et en péril par l'action arbitraire du gouverneur général et la façon plus extraordinaire encore dont M. Meighen a composé son gouvernement, fermé les portes de la Chambre et obtenu la dissolution

du parlement. Ceux d'entre vous qui veulent approfondir la question n'ont qu'à se référer aux études très fouillées de plusieurs jurisconsultes éminents, tous d'origine et de culture anglaises, dont le plus éminent est assurément M. Ewart.

L'opinion de M. Ewart

A ceux qui ne le connaissent pas à fond, je rappelle que M. Ewart est un ancien conservateur, entièrement détaché de la politique et des partis. De l'aveu unanime des esprits compétents, M. Ewart est le Canadien et l'un des britanniques les plus versés dans la connaissance du droit constitutionnel et international. Son érudition historique est prodigieuse et sa probité d'esprit absolument inattaquable. Dans une série de lettres adressées à divers journaux de l'Ontario, notamment au *Citizen* (d'Ottawa) et au *Star* (de Toronto), M. Ewart a établi, sans contradiction possible: 1o, que, depuis Georges III, aucun souverain d'Angleterre n'a jamais refusé à ses ministres la dissolution des Chambres; 2o, qu'au témoignage des hommes d'Etat et des jurisconsultes les plus autorisés, — entre autres, sir Robert Borden, — le gouverneur général ne peut et ne doit exercer au Canada aucune prérogative que le roi d'Angleterre ne réclame plus.

Si cette thèse est bien fondée, — et il serait fort téméraire de la contester, — il est clair qu'en refusant la dissolution à M. King, lord Byng a pris sur lui une responsabilité que le roi ne voudrait pas assumer. Néanmoins, soyons bons princes, ou, plus exactement, bon peuple. Réservant au Parlement le droit et le soin de définir quelle devra être, à l'avenir, la ligne de conduite à suivre en pareille occurrence, admettons pour un instant que lord Byng avait de sérieux motifs de refuser la dissolution à M. King,

avant d'avoir constaté si un autre chef ou membre du Parlement pouvait commander une majorité ministérielle. Mais du jour où le gouverneur général eut la preuve décisive, indiscutable et tangible que M. Meighen ne commandait pas cette majorité et ne possédait pas la confiance de la Chambre, de quel droit et en vertu de quel principe ou de quelle coutume parlementaire pouvait-il le maintenir en office et lui accorder la dissolution qu'il venait de refuser à M. King?

Un ministère bâtard

Le contraste est d'autant plus marqué et l'arbitraire plus évident que M. King, mis en échec sur une simple question administrative, avait reçu et gardé l'appui de la majorité de la Chambre sur tous les projets de loi et les mesures administratives ou budgétaires présentés par ses ministres au cours de la session; tandis que M. Meighen, défait en toute occasion, sauf sur la motion de censure de M. Stevens, a vu crouler son ministère, sur le principe même de son existence, dès la première heure où la Chambre a connu dans quelles conditions il s'était emparé du pouvoir. Ainsi, le gouverneur général, à trois jours d'intervalle, rejette l'avis d'un ministère régulièrement constitué, mis en échec sur une simple question de fait; et il accepte, les yeux fermés, le même avis de la part d'un ministère qui confesse lui-même son illégitimité et que la Chambre déclare inexistant, donc inapte à gouverner. Est-ce ainsi que MM. Meighen et Patenaude entendent l'application du principe posé dès avant la naissance de la Confédération par l'homme d'Etat dont ils réclament l'héritage et veulent accaparer la gloire?

Né en bâtardise, le ministère Meighen devrait forcément poursuivre une vie irrégulière. La coutume parlementaire exige, vous ne l'ignorez pas, qu'un ministre, aussi-

tôt nommé, doit prêter le serment d'office et quitter la Chambre afin de se faire réélire. C'est l'une de ces coutumes non écrites qui ont force de loi. Elle est tellement incontestée que M. Meighen lui-même, qui a si souvent donné l'exemple du plus parfait mépris des lois, s'y est soumis, pour son propre compte, sans la moindre hésitation. Quels que fussent son audace et son empressement à s'emparer du pouvoir, dès qu'il eut répondu à l'appel du gouverneur, il prêta le serment d'office et quitta son siège. Si la loi vaut pour lui, elle vaut pour les autres ministres. Mais cela ne faisait pas l'affaire du grand parti de l'ordre. M. Meighen savait à merveille qu'il ne pouvait faire sortir de la Chambre un seul de ses collègues sans perdre immédiatement sa majorité. Au fait, il ne l'avait même pas, cette majorité. Il rassembla donc en catimini cinq ou six de ses copains, anciens ministres et, à ce titre, membres nominaux du conseil privé: il y en a, à l'heure qu'il est, quatre-vingt-quinze de vivants. Ces messieurs se nommèrent individuellement ministres intérimaires, avec charge de trois ou quatre ministères pour chacun, et se constituèrent collectivement le gouvernement du Canada. Naturellement, le gouverneur général sanctionna sans hésiter cette nouvelle façon de constituer un pseudo-ministère. Tous les scrupules de Son Excellence avaient cessé le jour où M. Meighen avait pris charge de sa conscience.

M. Meighen affecte de rire des gens qui condamnent cette manière, imitée des présidents des petites républiques sud-américaines, de s'emparer du pouvoir. "Aimez-vous mieux être bien gouvernés par des ministres qui n'ont pas prêté serment," demandait-il, l'autre jour, "ou mal gouvernés par des ministres assermentés?" Cette boutade peut paraître plaisante aux gens pour qui le succès légitime tout.

Elle caractérise bien l'homme qui télégraphiait d'Ottawa à Winnipeg de fourrer en prison des sujets britanniques, et de les déporter sans aucune forme de procès, sûr qu'il était de faire ratifier ses procédés bolchévistes par une majorité parlementaire toute à sa dévotion. Mais si cela est plaisant pour les saltimbanques de la politique et les grugeurs de fromage ministériel, cette singulière mentalité et les procédés que je viens de décrire suggèrent de sérieuses réflexions aux esprits qui ont quelque souci du respect des lois et de l'ordre social.

On ne comprend guère toutefois l'attitude de cet excellent M. Sauvé, auquel je n'ai pas marchandé ma sympathie, qui après avoir si longtemps dénoncé l'autocratie de M. Taschereau, est devenu si indulgent pour l'autocratie de M. Meighen.

S'il est permis à celui-ci d'agir comme il l'a fait, ne serait-il pas permis au maire de Montréal de prendre les mêmes libertés? M. Médéric Martin ne souffre pas d'un excès de modestie, il ne demanderait pas mieux que de voir augmenter ses pouvoirs. Mais on ne voit pas M. Martin ou M. Taschereau agissant à la façon du gouverneur.

Menace à l'ordre social

Si le gouvernement suprême de la nation peut être le jouet d'une bande de politiciens sans vergogne, assez audacieux pour se mettre en place, au mépris de toutes les lois, de toutes les coutumes, quelles garanties avons-nous de la stabilité de nos gouvernements provinciaux ou municipaux, de nos commissions scolaires ou de tout autre corps constitué par les lois pour administrer une portion quelconque de la chose publique? Quelle sécurité reste aux pères de famille, aux propriétaires, aux citoyens? Leur personne et celle de leurs enfants, leurs biens, le fruit de leur travail, tout cela ne leur est assuré que par

le maintien, le respect et l'application des lois, par les sanctions que les lois civiles et pénales apportent aux principes du droit naturel et aux maximes de l'ordre social qui sont à la base de toute société humaine. Si les hommes qui gouvernent la nation donnent l'exemple du mépris des lois, ils en faussent le sens dans tous les esprits et atrophient le respect de l'ordre social dans toutes les consciences. Voilà un aspect de la question constitutionnelle que je livre à la réflexion des gens sérieux, des hommes et des femmes de cette province, toute pénétrée des notions d'ordre que nos ancêtres ont puisées dans la connaissance et la pratique des enseignements du Christ et de l'Eglise.

Les politiciens d'aventure et les saltimbanques qui s'apprêtent à jouir des fruits de l'attentat commis par M. Meighen nous traitent de révolutionnaires. Je dédaigne de m'arrêter à cette grotesque accusation. Aux gens sérieux, aux esprits honnêtes, je me borne à rappeler que toutes les révolutions sont nées du scandale causé par les chefs d'Etat et les classes dirigeantes qui ont affiché leur mépris des lois sociales ou morales et donné les premiers l'exemple de l'arbitraire. C'est donc pour empêcher que le coup de force de lord Byng et de M. Meighen ne produise les dangereuses réactions qu'il appelle logiquement, que tous les hommes d'ordre doivent se rallier autour de M. King et mettre de côté, pour l'instant, leurs préférences particulières ou leurs attaches de parti, afin d'affirmer avec éclat, avec calme aussi, leur inébranlable détermination de maintenir en Canada les principes de gouvernement que nous avons appris, à l'école de l'Angleterre, à admirer et à pratiquer par raison, sinon par amour.

Le gouverneur, fonctionnaire anglais

Il est un autre aspect de la question qu'il importe de signaler. Le gouverneur général est à la fois le représentant du roi et le délégué du gouvernement britannique. Comme représentant du roi, il commande le respect de tous; et ce n'est pas nous, Canadiens français, élevés à l'école du respect, qui le lui marchanderons. Mais pour que ce respect se maintienne intégralement, il importe que le détenteur de cette autorité, quel qu'il soit, donne lui-même l'exemple, qu'il imite scrupuleusement la conduite que tous les rois d'Angleterre ont suivie depuis un siècle, à commencer par cette grande femme de bien et de bon sens qui fut la reine Victoria. Il importe surtout qu'il maintienne intégralement les principes et la pratique de la constitution qu'il a charge de faire respecter.

Comme délégué du gouvernement britannique, le gouverneur général a un rôle peut-être plus dificile à remplir. Depuis les jours de lord Metcalfe et les salutaires leçons qu'il reçut de Lafontaine et de Baldwin, — on ne traitera pas ceux-ci de révolutionnaires, j'imagine — tous nos gouverneurs ont compris qu'ils n'avaient ni le droit ni le pouvoir d'opposer les désirs du gouvernement de Londres aux volontés manifestes du parlement canadien. Sans doute, plusieurs ont tenté de faire de la propagande britannique et impérialiste; et ils ont parfois réussi. Mais ils n'ont jamais dépassé les bornes de l'action persuasive individuelle. S'ils ont réussi dans leurs desseins, c'est grâce à la complaisance, à la vénalité et à la faiblesse de nos hommes publics. Mais si le peuple canadien, égaré par la passion ou l'esprit de parti, ratifie par ses votes la série d'actes arbitraires posés par lord Byng, du 28 juin au 2 juillet, et pris à leur compte par M.

Meighen et ses collègues, y compris M. Patenaude, gare aux conséquences! Dans toute occasion où les intérêts de l'Angleterre et ceux du Canada seront en conflit, où le gouvernement de Londres voudra nous arracher des concessions, obtenir du Canada des troupes et de l'argent pour ses entreprises de guerre, le gouverneur général du temps, fort de l'exemple donné par lord Byng, pourra se débarrasser d'un gouvernement qui contrecarre les desseins de ses maîtres anglais et se choisir des aviseurs plus dociles et plus complaisants. C'est donc toute l'autonomie du Canada qui est en question; c'est la lente mais graduelle conquête de nos libertés qui est en péril; c'est l'oeuvre de Macdonald et de Cartier, c'est l'esprit même de la Confédération dans ses rapports avec la métropole, que sapent en ce moment les hommes qui se réclament si faussement des traditions du parti conservateur. En voilà assez, ce me semble, pour déterminer la décision que nous prendrons mardi.

Les partis — Les hommes

Il me reste à vous dire un mot des partis et des hommes qui occupent en ce moment la scène politique.

L'automne dernier, je déclarais à mes bons électeurs de Labelle que tout esprit de parti est mort, bien mort en moi. C'est rigoureusement vrai; et mon expérience de la dernière session n'a pas contribué à faire revivre cette fibre morte. C'est donc en toute liberté et avec le plus entier détachement d'esprit qu je vous parlerai des partis et des hommes qui les dirigent.

Le parti conservateur fut longtemps le parti des principes. Il compte à son acquis de grandes oeuvres nationales. Il a rendu à la nation des services signalés; il lui a donné quelques-uns de ses hommes d'Etat et de ses publicistes les plus éminents. De tout cela, nul

n'a témoigné plus souvent que moi.

Mais il faut bien le reconnaître, la sève de ce grand parti semble épuisée. Sans doute, il se trouve encore, même à la Chambre, de véritables conservateurs, tout imbus du meilleur esprit et des plus saines traditions de leur parti; mais ils sont clairsemés et ils ne dominent pas dans les conseils de leur parti. Bien plus, ils sont mis au rancart et tenus en méfiance, précisément parce qu'ils ont des principes et que leur manière de voir et de sentir contrecarre et condamne l'inspiration qui mène le parti, parce qu'ils ne sont pas des tories, impérialistes et orangistes. Cette situation s'affirme principalement dans toutes les questions qui touchent aux relations du Canada avec l'Angleterre et aux rapports mutuels des provinces canadiennes ou de races qui les habitent.

"Nids de traîtres"

Au début de ma carrière politique, j'eus l'avantage de connaître assez intimement un vieux conservateur de marque, pas des plus brillants, mais assurément l'un des plus honorables et des plus honnêtes qui aient jamais pris part au gouvernement du pays. Il s'agit de sir Mackenzie-Bowell. Ancien grand maître des orangistes, il n'avait jamais permis aux préjugés de cette faction de prévaloir contre la justice et le bon droit. Aussi, tourna-t-elle contre lui ses dards empoisonnés. Un jour, il me disait: "Jamais le Canada ne retrouvera son équilibre tant que le parti conservateur n'aura pas repris sa place et son influence; mais jamais le parti conservateur ne renaîtra de ses cendres et ne pourra rendre de réels services au pays tant qu'il n'aura pas écrasé tous les traîtres couvés dans le nid où j'ai vécu, après la mort de sir John". Ce "nid de traîtres", loin de disparaître, a continué de recevoir de nouvelles couvées. Je ne dis pas que M. Mei-

ghen en est sorti. Quelles que soient les injures dont me couvrent ses partisans actuels, je persiste à dire, jusqu'à preuve du contraire, que M. Meighen n'est pas un fanatique ni un traître. Mais son parti en est rempli, son état-major ontarien en est presque exclusivement composé, et sa queue québecoise en porte plusieurs plumes. De quoi se compose aujourd'hui le gros des forces conservatrices? De la clique orangiste d'abord, plus arrogante et dominatrice que jamais; des traîtres élus en 1911, dans la province de Québec, contre la politique impériale de M. Borden, "non moins néfaste" que celle du gouvernement libéral de l'époque, et, sitôt élus, empressés à renier leurs déclarations et leurs promesses; des libéraux transfuges de 1917 qui, pour imposer au pays la conscription, poignardèrent dans le dos leur vieux chef, sir Wilfrid Laurier, qu'ils avaient tant adulé aux jours de sa puissance et à qui ils avaient imposé, hélas! tant de louches compromissions avec l'impérialisme et l'orangisme. Enlevez ces trois éléments, que reste-t-il de vrais conservateurs, de principes et de traditions? Il n'est donc pas surprenant que M. Meighen, homme habile mais esprit sans envergure, politicien retors et actif mais sans aucune conception d'ensemble, honnête en son particulier mais d'une ambition effrénée, il est même tout simple que M. Meighen ne puisse commander une armée ainsi composée, et surtout qu'il ne puisse lui imposer une politique véritablement nationale, une direction à la fois ample, ferme et sage, dont il n'a pas lui-même la conception et que le gros de son parti repousse par tous ses instincts, par tous ses préjugés, toutes ses ambitions, toutes ses manoeuvres.

Le parti libéral

Le parti libéral souffre du mal qui est à la base du libéralisme, dans tous les temps et tous les pays: l'absence de principes directeurs. Ce mal, toutefois, est moins marqué dans les pays de mentalité anglaise et protestante que dans les pays latins et catholiques. Dans une encyclique trop oubliée de nos jours, comme tant d'autres directions pontificales, le saint Pape Pie IX — les scribes de la *Patrie* insulteront-ils à sa mémoire comme ils lancèrent un jour l'injure à Benoît XV? — Pie IX nous rappelait que l'appellation de libéral n'implique pas toujours la profession des fausses doctrines du libéralisme. En fait, il se rencontre autant de libéraux de doctrine dans le parti appelé conservateur que dans celui qui s'appelle libéral.

Le parti libéral actuel, à Ottawa, ne renferme pas beaucoup de lions ni d'aigles, rares dans tous les temps et dans tous les partis; mais il se compose en grande majorité d'hommes bien disposés. Purgé par la grande guerre de ses éléments les plus détestables, il semble tout disposé à réparer ses erreurs des dernières vingt-cinq années et à reprendre la vraie tradition nationale. M. Mackenzie King n'est pas un homme parfait ni complet. Où les trouve-t-on? Mais il possède trois qualités maîtresses: la droiture, le courage (quand il est provoqué ou chauffé à blanc), et le sens du vrai patriotisme. Il est essentiellement Canadien. Ses adversaires l'accusent de tendances américaines. C'est la vieille rengaine tory contre tout Canadien qui ne veut pas servir l'Angleterre aux dépens de son pays. Les libéraux, quand leur chef a été attaqué, ne l'ont pas défendu bien vigoureusement. Ils ne se battent pas comme je me battais il y a 30 ans, lorsque j'étais rouge. Enfin, pour tout ce qui touche aux relations entre les races et

les provinces, je ne crois pas qu'il existe ni qu'il ait jamais existé dans la vie publique de notre pays, depuis un demi-siècle, un homme aussi dépourvu de fanatisme et de préjugés, aussi résolu à rendre justice à tous, à maintenir un juste équilibre entre les éléments divers qui peuplent le Canada. Mais il ne peut pas tout faire seul. Ses dispositions naturelles et ses convictions trouveront leur expression dans la politique canadienne, dans la mesure où il sera entouré, soutenu, et parfois poussé, par des hommes droits, énergiques, sincèrement résolus à faire triompher une politique véritablement nationale par l'accord des races canadiennes dans le respect de leurs droits mutuels et par l'établissement de relations pacifiques entre le Canada et les autres nations du monde.

Les progressistes

Que dire des progressistes? L'analyse est plus difficile, parce qu'en raison même de leur organisation économique et électorale, ils ne forment pas un parti homogène. Tout ce que j'en puis dire, c'est ceci. La majorité d'entre eux sont de braves gens, honnêtes et sincères, et beaucoup plus raisonnables qu'on nous a donné à croire, dans l'est. Plusieurs, nés en Angleterre, sont tout imbus des théories du libre-échange; mais ils comprennent que l'application de cette théorie est impossible au Canada, au moins d'ici longtemps. Il est beaucoup plus facile qu'on ne le pense de s'entendre avec eux en ces matières et sur presque tous les points essentiels.

Souvent, j'entends dire, tantôt par des conservateurs, tantôt par des libéraux, voire par certains indépendants, que ce nouvel élément politique est une cause d'instabilité et qu'il serait désirable d'en revenir au régime des deux partis. Permettez-moi de contredire nettement cette opinion. A mon sens, les progressistes ont rendu et peuvent

encore rendre de grands services à la nation. Ils ont forcé la Parlement à aborder sérieusement l'étude de graves problèmes économiques trop longtemps négligés ou fort mal traités par des politiciens qui n'en connaissaient pas le premier mot et ne cherchaient dans leur solution qu'un avantage électoral. Sur les deux questions qui nous intéressent le plus, qui devraient primer toutes les autres aux yeux des vrais Canadiens: — les relations des races au Canada et la situation du Canada dans l'Empire — la majorité d'entre eux, comme la plupart des libéraux de la Saskatchewan, entretiennent des idées et professent des opinions beaucoup plus saines, plus vraiment nationales, que celles qui prévalaient autrefois dans les deux grands partis et qui dominent encore le parti conservateur. Ce serait donc une erreur profonde pour nous, Canadiens français ou Canadiens tout court, de désirer la disparition des progressistes.

Est et Ouest — Unité nationale

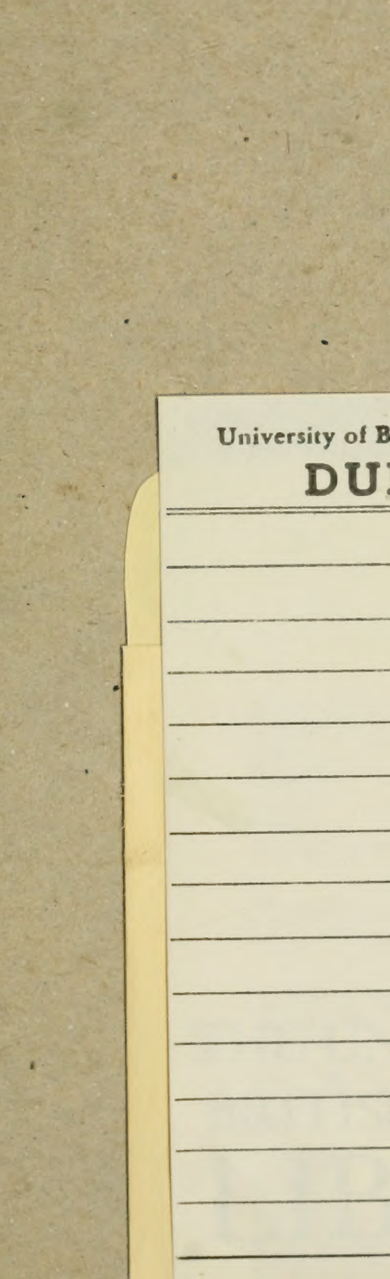
Au reste, il faut en prendre son parti. Le parti progressiste actuel peut disparaître; ce qui ne disparaîtra pas, ce qui ira toujours grandissant, ce qui s'affirmera chaque jour davantage, c'est l'esprit d'où sont nés le mouvement et le parti progressiste; c'est le sentiment, général dans l'ouest, que les provinces de l'est, dominées par les puissances financières de Montréal et de Toronto, ont organisé et gouverné l'ouest à leur guise et dans leur propre intérêt. Je ne discute pas cette opinion, je la constate; et nul Canadien un tant soit peu averti des conditions de l'ouest ne peut en méconnaître la force et l'importance. Toute la question est de savoir si nous devons profiter de la force numérique qui nous reste encore pour imposer à l'ouest une politique qu'il repousse; ou s'il ne vaut pas mieux, dans l'intérêt de la nation

tout entière, chercher à nous entendre avec ces populations. La politique conservatrice actuelle tend à créer, entre l'est et l'ouest, un antagonisme qui mettra un jour en péril l'unité nationale. M. King, forcé peut-être par les nécessités de sa situation, tente de concilier les intérêts contraires ou divergents des deux grandes sections du pays. Comme Canadien, résolu à tous les sacrifices qui ne dépassent pas les bornes de nos forces, à toutes les tentatives raisonnables de conciliation, à tout effort pour maintenir et faire grandir l'oeuvre des Pères de la Confédération, pour mettre en valeur ce qu'il y avait de réalisable dans leur rêve grandiose et pour en atténuer les erreurs, j'approuve de tout coeur l'entreprise de M. King. C'est, à mes yeux, un motif de plus pour lui accorder notre appui.

Ai-je besoin d'ajouter, en votre nom et au mien, au nom de tous les Canadiens qui ont bien voulu me faire confiance et me soutenir dans les luttes entreprises et soutenues pour la grande cause de l'unité nationale, unité dans la paix, la paix intérieure et la paix extérieure, dans l'ordre, dans le respect des traditions, du bon droit et de la justice, que le jour où M. King, ou tout autre chef d'Etat, s'écartera de cette voie salutaire, nous serons les premiers à le dénoncer, à le combattre? Les partis changent, les hommes passent: attachons-nous à ce qui reste: à la vérité, à la justice, au salut de la nation.



Imprimerie Populaire Limitée, Montréal


University of B
DU

